

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 2 octobre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Philippe CAMILLIERI représenté par Roland GIBERTI - Gérard CHENOZ représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DI MECO représenté par Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON représentée par Martine GOELZER - Mourad KAHOUK représenté par Paul HUBAC - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Louis MOULINS représenté par Marie-Louise LOTA - Gilles PAGLIUCA représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Alain LAURENS - Maxime TOMMASINI représenté par Mireille BALOCCO - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI009-1525/09/CC

■ Approbation d'une convention de partenariat avec la Ville de Marseille pour la réalisation de fouilles archéologiques dans le cadre de l'aménagement de la partie haute de la place du Refuge à Marseille 2ème arrondissement
DIVOIAG 09/3574/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'opération d'aménagement de la place du Refuge s'inscrit dans le cadre du programme de réhabilitation des espaces publics du quartier du Panier.

A ce titre, et afin de compléter les aménagements déjà réalisés sur les quatre premières tranches et sur la cinquième tranche, 1^{ère} phase, qui concernait l'îlot Madeleine dont les travaux se sont déroulés en 2007, le Conseil de Communauté a approuvé, par délibération du 9 octobre 2006, l'affectation d'une Autorisation du Programme de 2 000 000 euros à la cinquième tranche de la 2ème phase.

Le Conseil Général a alloué une subvention de 1 101 926 euros à cette opération en date du 20 avril 2007.

La Direction de la Voirie a réalisé l'aménagement de l'îlot Madeleine et les travaux de construction de la dalle du parvis du Refuge (mitoyen à l'îlot 9) en attente du revêtement définitif en pierre, lors du 1^{er} semestre 2007. Ces chantiers ont fait l'objet de prescriptions et de fouilles de sauvetage archéologiques.

L'importance des travaux de fouilles archéologiques sur le solde du site et la coordination nécessaire avec le programme immobilier de l'îlot 9 attenant, ont conduit la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à revoir la planification pour la suite de cette opération.

Ainsi, la poursuite de l'aménagement de la place a été scindée en deux nouvelles tranches :

la première dite « partie haute » se situe sur l'emplacement des futurs gradins épousant le dénivelé entre la rue du Refuge et le parvis mitoyen de l'îlot 9, son exécution est assujettie au chantier de fouilles en tréfonds de son emprise ; marché de travaux 2010.

la deuxième « partie basse » est constituée du revêtement en pierre du parvis sur la dalle déjà réalisée, et des voies périphériques aux futurs immeubles de l'îlot 9 ; dans un souci de préserver le domaine public rénové, son aménagement s'appuiera sur le calendrier de construction du programme immobilier et fera l'objet d'un futur marché à l'horizon 2011.

Le marché de travaux pour l'aménagement de la partie haute est composé de deux tranches : la tranche ferme qui comprend la logistique des fouilles et la tranche conditionnelle qui consiste à réaliser les gradins et voies.

Les archéologues de l'Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille ont déjà mené les investigations et les opérations archéologiques lors des phases précédentes des travaux d'aménagement.

Aussi, afin de garantir la continuité et la cohérence des études scientifiques et afin de minimiser les coûts pour MPM, la poursuite des fouilles sera exécutée en partenariat avec la Ville de Marseille, conformément aux arrêtés 1272 et 1273 du 28/02/2007 de la DRAC qui désigne l'archéologue de l'Atelier du Patrimoine.

MPM pour la tranche ferme de son marché de travaux assure la logistique des fouilles et la Ville de Marseille met à disposition son service archéologique pour assurer la partie scientifique et l'exploitation des résultats des investigations.

En coordination avec le service archéologique de l'atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille, le chantier devrait démarrer en mi-juin 2010, jusqu'à mi-octobre 2010 pour les fouilles, et enfin s'achever fin janvier 2011 pour l'aménagement de la surface.

Il convient en conséquence de fixer par convention les modalités à mettre en place dans cette optique entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille sur les compétences de chacune des parties et permettre de régler le cas échéant les formalités financières.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil Communauté au Bureau et au Président
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 juin 2006 approuvant l'affectation d'une autorisation de Programme d'un montant de 1 800 000 euros ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 9 octobre 2006 augmentant l'autorisation de programme de 200 000 euros, portant son montant à 2 000 000 euros ;
- Les arrêtés n° 1272 et 1273 du 28/02/07 de la DRAC pour la prescription de fouilles archéologiques ;
- La subvention à hauteur de 50% allouée par la Commission Permanente du Conseil Général des Bouches-du-Rhône lors de la séance du 20 avril 2007.
- La délibération du Bureau de Communauté VOI 006-1005/09/BC du 19 février 2009 approuvant le lancement d'un appel d'offres pour l'aménagement de la partie haute de la place du Refuge

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille pour la réalisation de fouilles archéologique dans le cadre de l'aménagement de la partie haute de la place du Refuge-à Marseille 13002-

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la Convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille pour la réalisation de fouilles archéologique dans le cadre de l'aménagement de la partie haute de la place du Refuge à Marseille.

Article 2 :

Est approuvée la participation financière de la Communauté Urbaine pour un montant de 15 500 euros à régler à la Ville de Marseille sur présentation des justificatifs et sur factures.

Articles 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2009 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole opération 2006/00142- nature 2042 Chapitre 204 -fonction 822.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie et aux
Grandes Infrastructures Routières

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI